ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC **ASA 21/013/2006 – ÉFAI**

Londres, le 31 août 2006

AU 234/06 **CRAINTES DE TORTURE OU DE MAUVAIS TRAITEMENTS / PROCÈS INIQUE**

INDONÉSIE **Nelson Rumbiak (h), 20 ans**
Ferdinando Pakage (h)
14 autres hommes emprisonnés à l'issue d'un procès inique
Aris Mandowen (h) et six autres hommes en instance de jugement

Seize hommes, dont plusieurs étudiants, ont été déclarés coupables de participation présumée aux actes de violence qui ont eu lieu en mars dans la province de Papouasie. Leur procès a été inéquitable. Des policiers auraient battu l'un des hommes, Nelson Rumbiak, qui aurait déclaré lors du procès qu'il avait été victime de mauvais traitements et de tentatives d'intimidation au cours de sa garde à vue. Amnesty International craint que ces 16 hommes, ainsi que sept autres en instance de jugement, ne soient torturés ou victimes d'autres formes de mauvais traitements.

Les 23 hommes ont été arrêtés à la suite des violences qui ont eu lieu les 15 et 16 mars à Abepura, dans le district de Djayapura, en Papouasie. Quatre policiers et un officier de l'armée de l'air indonésienne avaient trouvé la mort lors de ces événements. Seize des hommes ont été condamnés à des peines d'emprisonnement allant de cinq à quinze ans et les sept autres sont en instance de jugement. Ils sont tous maintenus en détention à la prison d'Abepura, en Papouasie.

Selon les informations recueillies, les 16 hommes qui ont déjà été reconnus coupables ont fait l'objet d'actes d'intimidation et de mauvais traitements au cours des interrogatoires opérés par les policiers en vue de leur faire « avouer » leur participation aux actes de violence. L'un des 16 hommes a indiqué qu'un haut gradé de la police avait menacé de l'abattre s'il ne révélait pas certaines informations. Les accusés ont également signalé que des policiers leur avaient donné des coups de pied deux heures avant le début du procès, en mai, afin de les contraindre à admettre leur culpabilité devant le tribunal. Les policiers les ont également frappés au niveau de la tête et du corps à coups de crosse de fusil et de matraque en caoutchouc. Après le procès, des policiers auraient frappé à coups de pied et de poing les hommes ayant refusé de s'avouer coupable des charges retenues contre eux.

En outre, Amnesty International est préoccupée par le fait que d'autres normes en matière de procès équitables semblent ne pas avoir été garanties lors du procès des 16 hommes devant le tribunal du district de Djayapura. Certains détenus ont indiqué ne pas avoir pu communiquer avant le début du procès avec l'avocat chargé d'assurer leur défense. Par conséquent, ils n'ont pas été tenus informés de leurs droits et de la procédure. De plus, selon certaines sources, il semble que les juges n'aient pas respecté le principe de présomption d'innocence au cours du procès, ni le droit des accusés de procéder à l'audition des témoins à charge.

Le 23 août, Nelson Rumbiak et Ferdinando Pakage, qui ont déjà été condamnés respectivement à six et à quinze ans d'emprisonnement, ont été appelés à témoigner devant le tribunal de district de Djayapura contre trois des sept hommes en instance de jugement. Cependant, Nelson Rumbiak et Ferdinando Pakage ont indiqué au tribunal que les déclarations qu'ils avaient faites précédemment à la charge des trois accusés ne correspondaient pas à la réalité et que les policiers les avaient contraints à proférer ces assertions. Aris Mandowen, l'un des hommes attendant d'être jugé, a dit devant le tribunal qu'il s'était lui aussi vu infliger ce genre de traitement aux mains de la police. Compte tenu de ces déclarations, le procureur a accepté l'audition de témoins supplémentaires lors de l'audience suivante, le 28 août, au sujet des mauvais traitements que les policiers auraient infligés. Toutefois, le policier désigné par Nelson Rumbiak comme

responsable des mauvais traitements n'a pas été appelé à la barre, ce qui a donné lieu à un conflit entre les avocats de Nelson Rumbiak et le juge.

À leur retour à la prison d'Abepura, les trois accusés et Nelson Rumbiak ont été confrontés à des dizaines de policiers se trouvant devant l'entrée principale de la prison. Selon certaines sources, les policiers ont commencé à frapper Nelson Rumbiak à la tête avec une canne en rotin. Il est tombé à terre et plusieurs policiers lui ont alors asséné des coups de pied dans les côtes et l'ont piétiné. Plusieurs policiers ont ensuite pourchassé les trois prisonniers jusqu'à l'intérieur de la prison et ont menacé de frapper des membres du personnel pénitentiaire qui tentaient de les faire sortir du bâtiment.

Des responsables pénitentiaires ont conduit Nelson Rumbiak à l'hôpital d'Abepura afin de faire soigner ses blessures résultant de cette agression. Cependant, les médecins n'ont pas pu mener à bien leur examen, car des policiers, des membres du service de renseignements et des militaires ont pénétré dans l'hôpital et ont cherché à mettre la main sur lui. Il a ensuite été renvoyé en prison. On ignore son état de santé actuel.

Les sept hommes en instance de jugement refusent désormais de comparaître devant le tribunal par crainte pour leur sécurité. La prochaine audience doit se tenir le 1er septembre.

Par le passé, dans la province de Papouasie, les forces de sécurité ont commis des actes de représailles arbitraires, dont des exécutions extrajudiciaires et des actes de torture, après que des policiers ont été tués ou blessés. À la suite du décès de deux policiers et d'un agent de sécurité en décembre 2000, des policiers armés ont fait une incursion dans une résidence universitaire à Abepura. Un étudiant a été tué lors de cet épisode et plus d'une centaine d'autres ont été détenus arbitrairement et torturés. Deux étudiants sont décédés des suites de ces actes de torture. Personne n'a été tenu pour responsable de ces crimes. Deux policiers traduits devant le tribunal des droits humains de Makassar ont été acquittés en septembre 2005.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en bahasa indonesia, en anglais ou dans votre propre langue) :
- dites-vous préoccupé par la sécurité de Nelson Rumbiak, de Ferdinando Pakage, d'Aris Mandowen et des 20 autres hommes détenus à la suite des épisodes de violence qui ont eu lieu les 15 et 16 mars et ont causé la mort de quatre policiers et d'un officier de l'armée de l'air indonésienne ;
- demandez aux autorités de garantir que ces hommes ne seront pas soumis à des actes de torture ni à d'autres formes de mauvais traitements et que toutes les mesures nécessaires seront prises pour qu'ils ne subissent pas d'actes de représailles de la part des membres des forces de sécurité ;
- exhortez les autorités à mener une enquête indépendante sur les allégations de torture et de mauvais traitements lors des interrogatoires des détenus ainsi que sur les informations selon lesquelles Nelson Rumbiak aurait été agressé le 28 août à sa sortie du tribunal ;
- priez les autorités de faire en sorte que Nelson Rumbiak et les autres détenus bénéficient des soins médicaux dont ils pourraient avoir besoin ;
- faites part de l'inquiétude que vous inspirent les informations selon lesquelles le procès des 16 hommes déjà reconnus coupables et le jugement en instance des sept autres hommes ne sont pas conformes aux normes d'équité des procès ;
- demandez instamment aux autorités de veiller à ce que toutes les garanties en matière d'équité des procès énoncées dans le Code de procédure pénale indonésien et prévues par les normes internationales soient respectées.

APPELS À : ***(Veuillez noter que les télécopieurs risquent d'être éteints en dehors des heures de bureau. Il faut ajouter sept heures à l'heure GMT pour obtenir l'heure locale. Merci de vous montrer persévérants.)***

Chef de la police
Jl. Jend A. Yani,
Jayapura, Papua, Indonésie
Fax : + 62 96 7531027
Formule d'appel : *Dear Kapolres,* / Monsieur,

Chef de la police nationale
General Sutanto
Jl. Trunojoyo 3, Kebayoran Baru, Jakarta Selatan, Indonésie

Fax : + 62 21 720 1402
Formule d'appel : *Dear General Sutanto,* / Mon Général, (si c'est un homme qui écrit) ou Général, (si c'est une femme qui écrit)

Chef de la police [Kapolda Papua] (poste de police dans lequel certains détenus risquent d'être transférés) :
Jl. R. Samratulangi No.8
Jayapura, Papua, Indonésie
Fax : +62 967 537211
Formule d'appel : *Dear Kapolda,* / Monsieur,

Bureau du procureur en Papouasie :
Jl. Anggrek No.6
Base G Pasir II Tanjung Ria
Jayapura - Papua, Indonésie
Fax : + 62 967 541140
Formule d'appel : *Dear Sir,* / Monsieur,

COPIES À :
Président :
President Susilo Bambang Yudhoyono
Istana Merdeka, Jakarta 10110, Indonésie
Fax : + 62 21 345 2685 / 526 8726

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Indonésie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 31 OCTOBRE 2006, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : **http://www.efai.org**